

DELIBERATION N° 47 /2025/CHPF du 13 mars 2025

Portant création de douze postes budgétaires au budget annexe de psychiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999/CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n°2101/CM du 13 novembre 2024 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 13 mars 2025.

ARRÊTÉ

Article 1er. - La création de douze (12) postes budgétaires est approuvée au budget annexe de psychiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française, pour l'exercice 2025.

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Service	Unité
2279	A	Praticien hospitalier	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2280	A	Psychologue clinicien	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2281	B	Infirmier	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2282	B	Infirmier	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2283	B	Psychomotricien	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2284	B	Educateur spécialisé	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2285	B	Educateur spécialisé	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie
2286	C	Secrétaire médicale	Centre médico-psychologique	Tahiti Sud pédopsychiatrie

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Services	Unité
2287	B	Ergothérapeute	Centre médico-psychologique	Ergothérapie
2288	B	Ergothérapeute	Centre médico-psychologique	Ergothérapie

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Service	Unité
2289	A	Praticien hospitalier	Centre médico-psychologique	Antenne Presqu'île
2290	C	Secrétaire médicale	Centre médico-psychologique	Antenne Presqu'île

Article 2. - La Directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Cédric MERCADAL

Un administrateur



Françoise TATO A